



GROUPEMENT DES UNIONS PROFESSIONNELLES
BELGES DE MEDECINS SPECIALISTES
FEDERATION D'UNIONS RECONNUE PAR LA LOI

AVENUE DE LA COURONNE 20 - 1050 BRUXELLES - TEL. (02) 649.21.47 - FAX. (02) 649.26.90

Bruxelles, le 14 juillet 2010

Fierté à propos de la formation professionnelle de médecin spécialiste

Le Comité exécutif du GBS a pris connaissance du communiqué de presse du 9 juillet 2010 du KCE à l'occasion de la publication de l'étude sur les critères de qualité pour les lieux de stage des candidats-médecins généralistes et candidats-spécialistes.

Sans se prononcer pour l'instant sur l'étude proprement dite que le GBS entend soumettre à une analyse très approfondie, on peut d'ores et déjà constater que ce communiqué de presse du KCE témoigne d'un certain parti pris des auteurs, d'un manque de connaissance du dossier et d'un mépris du fonctionnement des organes au sein du SPF Santé publique et plus particulièrement du Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes ainsi que des commissions d'agrégation.

Plusieurs critères d'agrégation ne sont en effet plus en adéquation avec la pratique médicale actuelle. Des demandes d'évaluation et des propositions de réactualisation ont déjà été formulées par des membres du Conseil supérieur au cours de ces dernières années. Depuis plusieurs mois, à l'initiative du Conseil supérieur, une concertation intense est menée au sein des commissions d'agrégation en vue d'un réajustement des critères. Les organisations professionnelles, sociétés scientifiques et commissions d'agrégation de certaines disciplines spécialisées ont pris des initiatives au cours de ces dernières années afin de promouvoir la qualité de la formation, de concevoir des syllabus et des objectifs et d'organiser des évaluations, non seulement des candidats-spécialistes mais également des services de stage.

Le Conseil supérieur et les commissions d'agrégation réclament des visites depuis des années. Pour des raisons d'ordre politique et par manque de moyens financiers dans le chef du SPF Santé publique, ces visites ne sont pas effectuées de manière systématique.

Les auteurs du rapport citent en exemple la médecine générale. La formation en médecine générale belge est la seule dans toute l'Europe à être intégralement aux mains des universités. La référence à la formation en médecine générale dans le communiqué de presse est une provocation délibérée et un appel à une académisation totale de la formation spécialisée. Le KCE sait que les médecins spécialistes belges estiment que les études de médecine doivent être suivies d'une formation professionnelle appuyée par les unions professionnelles. Le KCE prend tendancieusement parti pour le modèle académique.

Les organisations professionnelles, et certainement le GBS également, s'efforcent, aussi au niveau européen, de mettre en place des systèmes d'évaluation permettant une harmonisation à la hausse des critères de formation au sein de l'Union européenne de manière à ce que les médecins spécialistes puissent atteindre les normes de qualité les plus élevées en offrant une qualité et une sécurité de soins optimales aux patients.

Malgré l'absence de visites systématiques ou d'évaluation de la qualité des lieux de stage, la qualité de nos médecins spécialistes est particulièrement appréciée à l'étranger. Les dizaines de médecins spécialistes belges qui font carrière hors de nos frontières sont là pour en témoigner. Il n'y a évidemment rien de mal à rechercher la perfection et à apporter des améliorations quand c'est possible.

Dr Marc MOENS,
Secrétaire général

Prof. Dr Jacques GRUWEZ,
Vice-président

Dr Jean-Luc DEMEERE,
Président